



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

### DELIBERATION N° 2026-06/14

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt six</b>
	<b>le 23 juin à 19 heures</b>
en exercice :	29
présents :	24
votants :	29
pour :	29
contre :	0
abstention :	0

le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2026

**PRESENTS :**  
Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, BONIS Valérie, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlene.

#### **ABSENTS REPRESENTES :**

M. FABRE Claude donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.  
M. MARTIN Gilles donne procuration à Mme COLETTA Eliane.  
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.  
M. MERLO Raymond donne procuration à Mme CRETELLO Karine.  
Mme LEANDRI Stéphanie donne procuration à M. PEREZ Serge.

### **OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA CLASSE DE NEIGE OU DECOUVERTE DES ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 02/04 en date du 26 février 2019, prévoyant une participation communale pour classe de neige ou découverte des élèves de l'école élémentaire ;

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°02/04 du 26 février 2019, la commune participe chaque année à un séjour « découverte » ou « classe de neige » organisé pour les élèves de l'école élémentaire Paul Cézanne.

Afin de faciliter les démarches administratives et financières, le Conseil Municipal avait décidé de verser directement cette participation au prestataire désigné par l'école.

Compte tenu de l'augmentation du coût des séjours et afin de maintenir le soutien apporté aux familles, M. le Maire propose de porter la participation communale à 120 € par élève participant à une classe de neige ou à une classe de découverte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De fixer la participation communale à 120 € par élève de l'école élémentaire participant à un séjour de classe de neige ou de classe de découverte.
- De payer directement le prestataire désigné par l'école, pour le séjour.



- De dire que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.
- D'inscrire les dépenses correspondantes chaque année au Budget Primitif de la commune.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**La Secrétaire**

**Eliane COLETTA**